

Valorisation de l'engagement étudiant à l'IUT de Vannes

Le 28 septembre 2023, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) a approuvé le projet de valorisation de l'engagement étudiant pour les étudiants inscrits en Bachelor Universitaire de Technologie à l'IUT de Vannes, à compter de l'année universitaire 2023-2024.

L'Université Bretagne Sud considère que la prise de responsabilité par les étudiants dans la vie universitaire et citoyenne - via des engagements divers et variés - constitue un élément formateur complémentaire de leur scolarité en valorisant des compétences transversales. À ce titre, les étudiants peuvent demander à bénéficier d'aménagement de leurs études et/ou de valorisation.

L'IUT de Vannes s'inscrit pleinement dans le cadre général de la valorisation de l'engagement étudiant tel qu'il a été présenté en CFVU du 15 juin 2023.

En dehors de la valorisation de la pratique sportive qui sera pilotée directement par l'enseignant référent de l'IUT, les étudiants souhaitant faire reconnaître leur engagement au sein ou en dehors de l'université devront effectuer les démarches suivantes :

- 1. Dépôt du <u>formulaire de demande de reconnaissance</u> de l'engagement étudiant avant le 15 janvier de l'année en cours auprès de la commission composée du Vice-Président vie des campus en charge de l'engagement, d'un.e étudiant·e, de la directrice de la DVEC et de la responsable du dispositif "Engagement". Cette commission sera en charge de statuer sur la recevabilité des demandes avant transmission aux composantes.
- 2. **Dépôt d'un rapport de synthèse** auprès de la composante des activités et projets menés (2 pages / 5000 caractères maximum) au plus tard le 15 mars de l'année universitaire en cours.

La valorisation de l'engagement étudiant pourra prendre différentes formes :

- attribution de points de bonus calculés sur la moyenne des blocs de compétences du semestre pair ;
- aménagement d'études (changement de groupe TD, aménagement de la durée) ;
- dispense d'épreuve ressource, stage ou SAE

La reconnaissance de plusieurs engagements est possible, dans ce cas le bonus maximal ne pourra pas dépasser 0,5 point sur chaque bloc de compétence du semestre pair.

L'étudiant pourra, à la discrétion du jury, être convoqué à un examen oral pour faire la preuve de son engagement



MODALITES DE VALORISATION DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT

Types d'engagement	Bonus Maximal	Référent IUT/UBS
Activité sportive encadrée par le SUAPS	0,3 point	Enseignant sport IUT en relation avec le SUAPS
Sportif de Haut niveau figurant sur la liste ministérielle	0,3 point	Enseignant sport IUT en relation avec le SUAPS
Activité culturelle encadrée par le Service Culture et Vie des Campus (SCVC)	0,3 point	Directrice Culture
Mandat électif (instance universitaire, collectivité, autre)	0,3 point	Responsable administratif et financier
Membre du bureau d'une association (Président, Trésorier, Secrétaire)	0,3 point	Chargé de mission vie étudiante
Etudiant ambassadeur dans le cadre du lien lycée-université	0,3 point	Référent BRIO
Etudiant exerçant une activité professionnelle (salarié ou entrepreneur)	0,3 point	Chargé de mission entrepreneuriat
Autre activité présente dans la circulaire du 23 mars 2022	0,3 point	Direction des études du département concerné